

Le Théâtre national de Nice,
Centre dramatique national de Nice,
Le Ministère de la Culture,
La Ville de Nice,
Le Département des Alpes-Maritimes,
La Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur

Recherchent

un(e) ou des artiste(s),

Pour prendre la direction, à partir du **1^{er} janvier 2020**, du Centre dramatique national de Nice, Théâtre national de Nice, scène majeure du paysage théâtral de la ville de Nice au sein de la Métropole, et essentielle dans le paysage de la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le CDN dispose de deux salles (963 et 318 places), d'une salle de répétitions (200 m²) pouvant accueillir du public (90 places) et d'un atelier de construction. L'effectif est de 49 ETP (dont 30 permanents). Budget moyen de la structure 5M€.

La mission d'intérêt public fondamentale d'un CDN est la création théâtrale. C'est un lieu de référence régionale, nationale, européenne et internationale où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission. Le CDN de Nice, une des deux seules institutions labellisées dans le département des Alpes-Maritimes, est aussi un lieu d'accès privilégié des publics au théâtre, dans la diversité et l'actualité des esthétiques : le CDN doit donc créer une dynamique territoriale, fédérer les énergies, faire naître et accompagner les projets sur son aire d'implantation et en assurer le rayonnement. L'ensemble des missions d'intérêt public attachées au label CDN est défini par le cahier des missions et des charges fixé par l'arrêté du 5 mai 2017 publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017 et accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Sont recevables les candidatures d'un ou plusieurs artistes engagé(s) dans le champ théâtral. Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum-vitae et une présentation de leur parcours artistique, par voie électronique (au format .pdf), **au plus tard le 28 février 2019** aux destinataires suivants :

- **Madame la Directrice générale de la création artistique** (courriel à dorothee.villemaux@culture.gouv.fr)
- **Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur** (courriel à sylvie.raissiguier@culture.gouv.fr)
- **Monsieur le Maire de Nice** (courriel à andre.santelli@ville-nice.fr)
- **Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes** (courriel à spayan@departement06.fr)
- **Monsieur le Président du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur** (courriel à spontal@maregionsud.fr)

Six candidats au maximum seront présélectionnés selon un principe de parité femme-homme, après concertation entre l'Etat (direction générale de la création artistique et direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur), la Ville de Nice, le Département des Alpes-Maritimes et la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur, autour du **5 avril 2019**.

Les candidats présélectionnés devront élaborer un projet artistique et culturel en s'appuyant sur la note d'orientation qui leur sera remise présentant notamment le Théâtre national de Nice-CDN, le contexte théâtral et artistique de la région et tous les éléments utiles à sa rédaction.

L'ensemble des documents présentant le projet artistique des candidats devra parvenir aux destinataires précités **avant le 16 mai 2019**, par voie électronique. L'audition des candidats devant le jury s'effectuera **fin juin/début juillet 2019**.

Au terme de la procédure de sélection, le (la) candidat(e) retenu(e) par le jury devra recevoir l'agrément du Ministre de la Culture, pour une prise de fonction envisagée **au 1^{er} janvier 2020**. Il (elle) devra donc prendre toutes les dispositions utiles pour être opérationnel(le) à cette date.